

«Nous envisageons un rôle diversifié pour une telle commission, a ajouté le Ministre. Ses fonctions pourraient englober l'harmonisation plus poussée des normes environnementales, l'établissement de limites pour certains polluants, la promotion des sciences et techniques de l'environnement, la cueillette de données et la production de rapports sur l'environnement, ainsi que la sensibilisation du public à l'état de l'environnement. La CNAE coopérerait aussi avec la Commission du libre-échange pour réaliser les objectifs environnementaux de l'ALENA.»

La position du Canada pour les négociations sur l'environnement est établie en étroite coopération avec les provinces et les représentants d'organisations non gouvernementales, y compris les mouvements écologistes et le secteur privé.

Pour ce qui concerne les négociations visant la conclusion d'un accord additionnel sur le travail, M. Wilson a déclaré que le Canada tentera de donner effet aux engagements pris dans le préambule de l'ALENA «d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie» dans les trois pays et «de protéger, d'accroître et de faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs.»

Le Canada préconisera l'établissement d'un organisme trinational pour la réalisation graduelle de ces objectifs, a ajouté le Ministre.

«Nous croyons toujours qu'une commission ou un groupe de travail chargé d'étudier les questions et de faire des recommandations aux gouvernements pourrait être un élément important d'un tel accord. Mais nous voulons examiner attentivement tout autre élément possible, comme l'élaboration d'un ensemble de principes communs.»

Notant qu'une bonne partie de la main-d'oeuvre canadienne est assujettie à la législation des provinces, M. Wilson a ajouté : «Le gouvernement a déjà engagé des discussions avec les provinces concernant la possibilité de conclure un accord sur le travail, et nous prévoyons collaborer étroitement avec elles pendant les négociations. Nous poursuivrons aussi les consultations avec les représentants du mouvement syndical et du monde des affaires tout au long de ces discussions.»

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874